

L'actu du jour

Les coqs bientôt privés de cocoricos ?

Deux propriétaires de coqs ont été convoqués par la justice française ces derniers mois. La raison ? Le chant de leur animal à plumes, jugé trop bruyant par des voisins. L'un des propriétaires a même dû se séparer de son coq. Cela veut-il dire que les bruits de la campagne peuvent être contrôlés, et même interdits ?



Le coq Maurice. (© XAVIER LEOTY / AFP)

À Margny-lès-Compiègne, dans l'Oise, le propriétaire d'un coq a été condamné par la justice. **Le chant de son coq, Coco, dérange une voisine**, qui a porté plainte. Et un juge vient de trancher : le propriétaire doit **s'en débarrasser** et payer **plusieurs centaines d'euros** à la voisine mécontente.

Pétitions en ligne pour des coqs

Mais ce n'est pas la seule affaire de ce genre, cet été ! Sur l'**île d'Oléron**, dans l'ouest de la France, un autre coq est dans le viseur de voisins excédés. **Le coq Maurice fait l'objet d'une plainte** pour « trouble anormal de voisinage ». La justice tranchera son cas à la rentrée.

En attendant, les propriétaires de ces gallinacés s'activent pour **faire signer des pétitions** sur Internet. Le sort de Coco a déjà recueilli plus de 80 000 **signatures de soutien**. Maurice, lui, en est à près de 140 000 signatures !

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que deux coqs ont récemment été accusés, devant la justice française, de faire trop de bruit et de gêner le voisinage.

Plainte contre des coqs, des cigales, des vaches...

Ailleurs en France, des affaires de ce genre ont déjà provoqué des **désaccords entre voisins**. C'est le cas dans le sud de la France, avec le **bruit des cigales**, ou alors dans les Alpes, avec le **son des cloches** attachées au cou des vaches.

Certains maires n'en croient pas leurs oreilles : pour eux, ces bruits font **partie de la vie des villages et de la campagne**. L'un d'eux vient même de proposer au gouvernement que le chant du coq, l'abolement du chien, la cloche de l'église, le meuglement des vaches, le braiment de l'âne et le pépiement des oiseaux soient **classés au patrimoine national**...

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)